Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260424-2026_23-DE

COMMUNE D'ARGOL - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Etaient présents les conseillers en exercice, à l'exception de :
Valentine CHATEAU qui a donné pouvoir à Sonia ZAMAI, Marc LEROY qui a donné pouvoir à Jean-Michel LEZENVEN, Heddi BETAOUAF qui a donné pouvoir à Jean-Michel BOINET ; Alain RENAUD.

Mme Hélène GIBIAT a été désignée secrétaire

2026 – 23 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. Elle est obligatoire pour les marchés de fournitures et de services supérieurs à 216 000 € et pour les marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT. Pour les procédures formalisées, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette commission, présidée par le maire (ou son représentant) est constituée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été élus :

Titulaires : Sonia ZAMAI, Heddi BETAOUAF, Assia SAUNIER

Suppléants : Gérard PROVOST, Jean-Michel BOINET, Patrick DELACROIX

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Michel LEZENVEN

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)